

COMPTE RENDU DE LA REUNION SYNDICALE DU 10 FEVRIER 2022 A 19H00 SALLE DES FÊTES DE CAILLAVET

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

La présentation du débat d'orientation budgétaire donne un montant inchangé de la participation des 7 Communautés de Communes que représente le syndicat Osse Gélise Auzoue.

La clé de répartition des charges a été votée comme suit :

- Superficie du bassin versant : 30 %
 - Population : 30 %
 - Linéaire des berges des cours d'eau principaux : 40 %
- ce qui donne un total de participation de 99 364.00 €

Le prévisionnel budgétaire pour l'année 2022 s'élève à :

Dépenses 2022 :

Actions	Montant HT	Montant TTC	CD 32	AEAG	Région
Enlèvement d'embâcles	24 000 €	30 000 €			
Plantations	4 000 €	5 000 €			
Rédaction DIG – PPG	60 000 €	72 000 €	15 %	40 %	
Etude de ruissellement	15 000 €	18 000 €	15 %	40 %	
Matériel de bureau (RGPD)	3 000 €	3 600 €			
Salaires + charges		65 000 €	7 %	40 %	
Indemnités élus		26 500 €			

Recettes 2022 :

Participation SMBV Midour Douze		13 000 €			
Participation Communauté de Communes		99 364 €			
Participation C.A.C.G.		4 300 €			

Après avoir présenté le débat d'orientation budgétaire (dépenses et recettes), le comité syndical autorise le Président à élaborer le budget comme présenté.

Une demande est faite pour prendre en compte la population 2020.

Un bureau d'études doit être choisi pour finaliser la DIG. Le Président demande l'autorisation de lancer une consultation. Le comité syndical délibère favorablement.

REACTUALISATION FRAIS DE REPAS

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au changement de trésorerie et afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, il convient de réactualiser le montant des frais de repas. Ainsi, le tarif de prise en charge passe de 15.25 € à 17.50 €. Le comité syndical délibère favorablement.

GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Les tâches effectuées sont les suivantes :

- la gestion administrative des sinistres et des primes
- le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- la participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

ACHAT D'UNE CARTE POUR LE FINANCEMENT DE VETEMENTS DE TRAVAIL

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'acheter une carte d'un montant de 350 € pour le financement de vêtements de travail et chaussures de sécurité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide l'achat d'une carte permettant le financement de ces fournitures aux établissements DECATHLON

AUTORISATION LANCEMENT DE MARCHÉ POUR LE CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Président explique qu'afin de finaliser une D.I.G. en cours, il est nécessaire de s'octroyer les services d'un bureau d'études.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer le marché pour le choix d'un bureau d'études.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à lancer le marché pour le choix d'un bureau d'études.